

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la REUNION du  
CONSEIL MUNICIPAL  
du 15 DECEMBRE 2010 à 20 h 30**

\*\*\*\*\*

Présents : M. Albert LARROUSSET, Maire ; Mme Béatrice MERLET, MM. Jean-François LARRE, Michel DEGERT, Adjoint ; Mmes Nicole DIRASSAR, Renée ETCHEMENDY, Marthe PEREZ, MM. Patrick BURRE, Gilbert CHAPELTEGUI, Jean CHOIGNARD, Ramuntxo DAUBAS, Patrick LISTRE, Didier URANGA, conseillers municipaux.

Absent excusé : M. Gilles SEBE (procuration à M. LARROUSSET)

Secrétaire de séance : M. Jean CHOIGNARD

Le compte-rendu de la séance précédente n'appelle pas d'observation ; il est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **1 – Décisions modificatives**

Afin de permettre la comptabilisation des travaux effectués en régie durant l'exercice 2010, le Conseil Municipal autorise le Maire à transférer les sommes comme ci-dessus indiqué.

Fonctionnement dépenses compte 023 : + 31 886,35  
Fonctionnement recettes compte 722 : + 31 886,35

Investissement dépenses compte 2313 : + 21 517,15  
Investissement dépenses compte 2315 : + 10 369,20  
Investissement recettes compte 021 : + 31 886,35

### **2 – Travaux en régie**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le montant des travaux en régie effectués par le personnel communal qui s'élève à 96 886,35 € répartis sur les programmes suivants :

- Voirie : 30 369,20 €
- Bâtiments communaux : 66 517,15 €  
(y compris Village Vacances)

### **3 – Occupation du domaine public et tarifs municipaux 2011**

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les redevances d'occupation du domaine public de 1,5% (inflation) et fixe les tarifs comme suit :

Échafaudage : 70 € / mois par tranche de 10 ml - Forfait 53 € pour 15 j et moins

Dépôts de matériaux tous genres : 142 € / mois pour 4 m<sup>2</sup> - Forfait 125 € pour 15 j et moins

Panneaux de clôture des chantiers, cabanes de chantiers, abris, bennes : 70 € / mois - Forfait 53 € pour 15 j et moins

Droit de stationnement :

- grues : **flèche de - de 10 m** 70 € / mois - Forfait 60 € pour 15 j et moins  
**flèche de + de 10 m** 175 € / mois
- élévateurs, treuils, tracteurs, engins divers : 70 € / mois - Forfait 60 € pour 15 j et moins
- vente ambulante : 221 € la journée
- vente ambulante porte à porte : 181 € / an

Etalages, devantures commerciales :

- Avenue de Gaulle, Parkings, quartier du Port et Plages : **70 € / mois par 6 m<sup>2</sup> (3 mois mini)**
- Terrasse Hétéroclito : **1 164 € / an**
- Terrasse du Madrid : **553 € / an**

Droit de stationnement taxi : **221 € / an**

Brocante Fronton : **10 € / stand par 6 m<sup>2</sup>**

Marchés : Dimanche : - **abonnement de 40 €** pour la durée globale du marché  
- **occasionnels 10 €** par emplacement et par jour de marché

Lundi : - **abonnement de 90 €** pour l'ensemble des marchés nocturnes  
- **occasionnels 15 €** par emplacement et par soirée

Tournage de film : **785 €/jour quel que soit le lieu**

Port : - non inscrits maritimes : **anneau 53 € / an**  
**cabane 86 € / an**  
- inscrits maritimes : **anneau 35 € / an**  
**cabane 53 € / an**  
- Local Syndicat des marins : **160 € / an**  
- droit d'utilisation outillage : **53 € / an**

Parking à bateaux/Alcyons : - assujettis à la taxe d'habitation : **Forfait de 53 €**  
- non assujettis à la taxe d'habitation : **Forfait de 105 €**

Occupation de bâtiments communaux :

- Etchartia . **Ideki 160 € / an**  
. **Amis du Musée 160 € / an**  
. **Olharroa 160 € / an**  
. **Bihotzez 160 € / an**  
- Itsasoan . **Point Glisse 160 € / an**  
. **Urkirola 160 € / an**  
- Salle Behereta . **Getaria 160 € / an**  
- Blockhaus . **Gaubele 160 € / an**  
. **Ohatze 160 € / an**  
- Tennis Club House **1 266 € / an**

Salles Haispoure et Elizaldia :

Réception/mariage Getariar **105 €**  
Hors Getariar **158 €**  
Frais de nettoyage **105 €**

Assemblée générale Association de la commune **gratuit**  
Autres ½ journée **58 €** Journée **83 €**

Activités sportives ou culturelles : **21 €/mois** pour une occupation hebdomadaire de 2 h maximum

Salle du Conseil Municipal : ½ journée **60 €** Journée **120 €**

Enlèvements spéciaux : **31 €**

Cimetière : - Concessions Cinquantenaire **157 € le m<sup>2</sup>**  
Trentenaire **105 € le m<sup>2</sup>**  
Temporaire 15 ans **74 € le m<sup>2</sup>**  
Drainage **211 €**  
- Columbarium Cinquantenaire **475 €**  
Trentenaire **316 €**  
- Dépositaire Trois premiers mois **1 €/jour**  
Trois mois suivants **3 €/jour**  
Six mois suivants **10 €/jour**

<u>Photocopies</u> :	Format A4	<b>0,25 €</b>	Recto-verso	<b>0,40 €</b>
	Format A3	<b>0,30 €</b>	Recto-verso	<b>0,55 €</b>
<u>Musée</u> :	Entrée tarif individuel			<b>2 €</b>
	Tarif réduit groupe			<b>1 €</b>
	et bénéficiaires clefs des sites			

Vente d'Ouvrages : **8 €, 18,50 € et 15 €**

#### **4 – Vente d'ouvrage**

Le centenaire du fronton a été fêté au mois d'août ; un ouvrage retraçant l'histoire de la pelote à Guéthary a été réalisé pour l'occasion. Le Conseil Municipal décide de fixer le prix de vente de ce livre à 15 €.

#### **5 – Avenant à la convention d'occupation du domaine public Promenade des Alcyons**

Le Maire informe qu'un des deux bénéficiaires du contrat d'occupation du domaine public Promenade des Alcyons a fait part de sa volonté de se retirer de son activité au sein du restaurant « Les Alcyons » et propose une personne pour le remplacer. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un avenant au contrat prenant en compte ces modifications.

#### **6 – Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme**

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'enquête publique sur le projet de modification du P.L.U. s'est déroulée du 11 octobre au 12 novembre 2010. Le commissaire enquêteur a rendu son rapport avec un avis favorable mais avec les recommandations suivantes :

- Une obligation de places de stationnements même dans les programmes aidés par l'Etat pour les logements sociaux devra être maintenue dans le règlement afin d'assurer une meilleure gestion des espaces privatifs du site d'implantation ainsi que des espaces publics aux abords de cet emplacement
- Le maintien de l'emplacement réservé n° 19 pour la réalisation de la canalisation d'eaux pluviales prévue dans l'enquête publique de 2004 permettra toujours d'améliorer la collecte et l'évacuation des eaux pluviales dans ce quartier de Behereta présentant une topographie assez contraignante avec une zone urbanisée en amont et une zone urbanisée en aval
- La prise de mesures de sécurité aux abords du futur groupe scolaire sera judicieuse pour privilégier les modes de déplacements doux (piétons ou cyclistes) avec des aménagements permettant la sécurité de ces utilisateurs par une signalétique appropriée à destination des automobilistes
- de la même façon, il serait opportun d'aménager des places de stationnement le long de la voie publique aux abords du centre scolaire en complément de l'aire de stationnement déjà réalisée sur l'ancien emplacement réservé n° 9.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification n° 3 du P.L.U. en tenant compte des recommandations émises qui n'entraînent pas de remise en cause majeure du projet soumis à enquête publique.

## **7 - Modification de la Z.P.P.A.U.P.**

Le Maire informe l'assemblée que toute ZPPAUP mise en place avant la date d'entrée en vigueur de la loi du 12/07/2010 doit être remplacée par une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (A.M.V.A.P.) dans un délai de 5 ans à compter de l'entrée en vigueur de cette loi.

L'AMVAP a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Elle reprend le même type de prescriptions que la ZPPAUP mais en y rajoutant l'intégration l'architecturale, l'insertion paysagère des constructions, ouvrages, installations ou travaux visant à l'exploitation des énergies renouvelables, des économies d'énergie et à la prise en compte d'objectifs environnementaux.

A l'unanimité le conseil municipal autorise le Maire à lancer la procédure de modification de la ZPPAUP en AMVAP, à confier cette mission au cabinet VANEL-DULUC, architecte du patrimoine et à solliciter une subvention auprès de la D.R.A.C.

## **8 - Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**

Le Maire informe que la dématérialisation des procédures est un axe majeur de la modernisation de l'administration à l'échelle du territoire national.

Le Conseil Municipal décide de recourir à la télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité, d'adhérer à la plate-forme du Conseil Général [www.eadministration64.fr](http://www.eadministration64.fr) et autorise le Maire à signer la convention de télétransmission avec le Préfet

## **INFORMATIONS du MAIRE**

### **Décisions prises par le Maire en application des article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**

#### Réalisation plaques de rues

Sté SIGNATURE pour un montant de 6 089,70 € HT

#### Réalisation panneaux d'informations en lave émaillée – histoire des quartiers

Sté INTERSIGNAL Séri-Publi pour un montant de 4 494 € HT

#### Remplacement transformateur Village Vacances

Sté INEO pour un montant de 38 822,71 € HT

#### Reconstruction d'un court de tennis

Sté TENNIS AQUITAINE pour un montant de 24 620 € HT

### **Rapport annuel du Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques**

Le Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques nous a transmis le rapport annuel d'activité au titre de l'exercice 2009. Ce document permet de mieux appréhender les différents aspects de leur activité en tant qu'autorité concédante des services publics de distribution d'électricité et de gaz, ainsi qu'au titre de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification ; il est consultable en mairie.

## **Rapport d'activité 2009 du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques**

Ce rapport, consultable en mairie, se veut le témoignage exhaustif de l'action publique conduite par l'administration départementale au service de tous les citoyens des Pyrénées-Atlantiques en faveur de la préservation de l'activité et de l'emploi, en faveur de la solidarité et la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire.

## **Rapport d'activité de l'Association des Maires de France**

Forte de ses 36 000 maires et présidents de communautés adhérents, l'Association des Maires de France est en première ligne pour faire entendre la voix des élus dans tous les grands débats touchant aux collectivités locales. Ses réflexions et initiatives sont détaillées dans le rapport consultable en mairie.

## **Label de la Fondation du Patrimoine**

Ce label a été attribué à la copropriété Guetharia pour les travaux de restauration qu'elle souhaite réaliser sur les vitraux de la façade basse.

## **Statistiques de la délinquance sur la commune** (juin à sept)

23 faits de délinquance de proximité ont été constatés, 31 atteintes aux biens et 3 infractions que l'on ne peut que déplorer.

## **Présentation au public du projet d'aménagement rues Harispe et Estalo**

Le projet d'aménagement des rues Harispe et Estalo sera présenté en réunion publique le samedi 18 décembre 2010 à 10 h à la mairie afin de recueillir l'avis des riverains.

## **Trophée « aquaplus »**

Le Maire informe que le trophée « aquaplus réalisation exemplaire » a été attribué pour la station d'épuration de Guéthary. Ce label résulte d'une démarche de développement durable de l'ensemble de la filière du cycle de l'eau.

## **Repas du C.C.A.S.**

Le Maire informe qu'exceptionnellement cette année, le repas des « aînés » organisé par le C.C.A.S. se déroulera au mois de mars.

\*\*\*\*\*

Vu pour être affiché conformément aux dispositions de l'article L 121-7 du Code des Communes.

Guéthary le 17 décembre 2010

Le Maire,